



CROUS de Rouen Normandie
Services Centraux
135 Boulevard de l'Europe
76100 Rouen

À l'attention de Mme Chevance

**REPERAGE DE MATERIAUX ET
REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB
AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN
IMMEUBLE BATI**

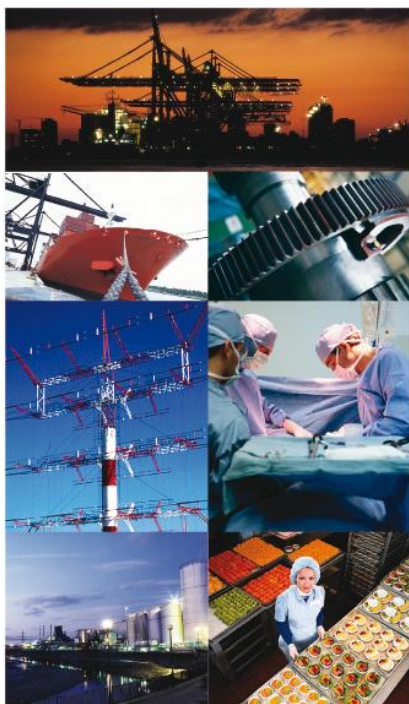
Code prestation : CDPB0800

RAPPORT N°17295171-01

Lieu d'intervention : Bâtiment Delavigne
Boulevard André Siegfried
76130 Mont Saint Aignan

Date d'intervention : 26/06/2017

N° D'AFFAIRE : 17295171
RAPPORT ETABLI LE : 26/06/2017



APAVE ROUEN
2 Rue des Mouettes
76132 Mont Saint Aignan
Tél. 02 35 52 60 60 - Fax : 02 35 52 61 61

APAVE NORD OUEST SAS

ROUEN
2 rue des Mouettes
76132 Mont Saint Aignan
Tél. 02 35 52 60 60 - Fax. 02 35 52 61 61

Lieu d'intervention
Bâtiment Delavigne
Boulevard André Siegfried
76130 Mont Saint Aignan

Date d'intervention 26/06/2017

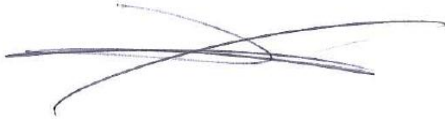
**REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT
DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI**

Adresse d'expédition :
A l'attention de : Mme Chevance Virginie

Intervenant :
Mr Lebailly Tony

Accompagné par :
« . »

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes.

Rendu compte à :
Mme Chevance Virginie

Ce rapport comprend 07 pages.

Avertissement : Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité

Pièces jointes :

- Néant

SOMMAIRE

1. SYNTHESE DES RESULTATS	3
1.1. Conclusions	3
1.2. Investigations non réalisées.	3
1.3. Préconisations	3
2. GENERALITES	4
2.1. Objectif de la prestation	4
2.2. Références réglementaires et normatives	4
2.3. Matériel utilisé	4
2.4. Rapports précédents	4
3. STRATEGIE DE MESURES	5
4. DESCRIPTION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS	5
4.1. Donneur d'ordre	5
4.2. Périmètre de la prestation	5
4.3. Tableau de recensement des travaux	6
5. SCHEMA DE LOCALISATION	6
6. ALBUM PHOTOS	7

2. GENERALITES

2.1. Objectif de la prestation

Apave a pour mission de repérer les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission par le client.

Ce repérage n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Il constitue un élément d'information pour la réalisation d'une évaluation des risques qui incombe au maître d'ouvrage et ne se substitue pas à cette dernière (article L4531-1 du Code du Travail).

2.2. Références réglementaires et normatives

- Principes généraux de prévention L4121-2 du Code du Travail
- Article L4531-1 Code du Travail
- Décret 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail.
- Décret 2006-133 du 9 février 2006 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes à certains agents chimiques dans l'atmosphère des lieux de travail et modifiant le code du travail
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
- Norme NFX 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido soluble du plomb

Nota : pour mémoire la Valeur Moyenne d'Exposition au plomb est fixée à 0,1 mg/m3.

L'arrêté du 19 août 2011 définit qu'un revêtement contient du plomb si :

- En absence d'analyse chimique, la concentration en plomb total mesuré a l'aide d'un appareil portable a fluorescence X est supérieur ou égal à 1 milligramme par centimètre carré.
- Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence x, la concentration massique en plomb acido-soluble mesurée en laboratoire est supérieure ou égale à 1,5 milligrammes par gramme

2.3. Matériel utilisé

Marque	Niton
Modèle	XLp 300
N° de série	92245
Date de chargement de la source	05/08/2014
Nature du radionucléide	109 Cd
Activité de la source à la date de chargement	1 480 MBq
Durée de validité de la source	5 ans

2.4. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs au plomb qui nous ont été remis avant la visite sont :

NOM DU RAPPORT	ORGANISME EMETTEUR	DATE
Néant	Néant	Néant
« . »	« . »	« . »

3. STRATEGIE DE MESURES

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic par Apave est fonction de l'âge de la construction, de la nature et de la localisation des travaux effectués.

Apave a défini sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui ont fait l'objet du présent repérage (fluorescence X ou prélèvement).

3.1 Modalités d'investigation

Concernant l'identification des locaux, zones, revêtements et unités de diagnostic, Apave a appliqué les dispositions techniques définies par l'arrêté du 19 août 2011.

Pour l'identification des matériaux en plomb Apave les a repérés par fluorescence X ou constat visuel.

3.2 Choix des points de mesures

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux ont fait l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures ont été réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

4. DESCRIPTION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Dénomination : Bâtiment Delavigne
Adresse complète : Boulevard André Siegfried 76130 Mont Saint Aignan
Date de construction : /
Autres renseignements : /

4.1. Donneur d'ordre

Nom ou raison sociale : CROUS de Rouen Normandie
Adresse : 135 Boulevard de l'Europe
Code Postal : 76100
Ville : Rouen

4.2. Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité, dans les zones désignées par le donneur d'ordre.

a) Liste des locaux visités

L'objet du présent rapport concerne la ou les partie(s) d'immeubles bâtis, décrite(s) dans le tableau suivant :

IMMEUBLE BÂTI	NIVEAUX	LOCAUX
Bâtiment Delavigne	RDC	Balcons
« . »	« . »	« . »

b) Liste des locaux non visités, des parties d'immeuble non accessibles

Les locaux qui n'ont pas pu être visités et/ou les parties non accessibles sont récapitulés avec les motifs dans le tableau figurant au paragraphe 1.2.

Pour ces locaux ou parties d'immeuble, nous émettons donc des réserves quant à la présence de matériaux ou revêtements susceptibles de contenir du plomb et concernés par la présente mission. Afin de lever ces réserves, il

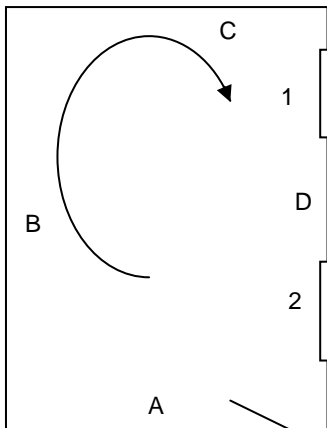
appartient au donneur d'ordre de nous mandater à nouveau selon les termes définis au contrat en s'assurant préalablement de l'accessibilité des dits locaux ou parties de la construction.

4.3. Tableau de recensement des travaux

: Démolition (totale ou partielle)

: Travaux de rénovation / réhabilitation / réparation

5. SCHEMA DE LOCALISATION



Chaque local est divisé en zone (généralement les différentes faces du local)

A chaque zone est attribuée une lettre (A, B, C...)

La zone d'accès au local est appelée « A ». Les autres zones sont nommées dans le sens des aiguilles d'une montre.

Si plusieurs fenêtres ou portes se trouvent sur une zone, elles sont numérotées (1, 2, 3...) toujours dans le sens des aiguilles d'une montre.

6. ALBUM PHOTOS

